



**Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Numéro : RH.22.08.A2433

Publié le : 14/03/2023

OBJET : Tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2023 pour la catégorie C

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L. 522-4,
L. 522-4 à L. 522-30 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les textes régissant les différents statuts particuliers des cadres d'emplois de la
fonction publique territoriale,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 2 mars 2020 déterminant
les taux de promotions promus/promouvables pour l'avancement de grade,
Considérant que les agents inscrits sur ce tableau d'avancement satisfont aux
obligations d'avancement requises au cours de l'année 2023,
Vu l'arrêté n° RH.21.08.A0349 du 16 mars 2021 portant sur les Lignes Directrices
de Gestion des ressources humaines,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les tableaux annuels d'avancement de grade pour la catégorie C au
titre de l'année 2023 sont arrêtés ainsi qu'il suit :

Grade d'accès	Nom et prénom de l'agent
Adjoint administratif principal de 1ère classe	BERTHET Marie-Agnès RICHARD Eliette ROBDOUM Flavien SCHWARTZ Mélanie SERVIN Carole TRIPP Aurélie
Adjoint administratif principal de 2ème classe	FORT Gilles GRENOT Caroline GRIVET Béatrice
Adjoint technique principal de 1ère classe	BERTIN Nadine BLAMPIED David BOILLOT Muriel CONSCIENCE Alain DELAIRIN Raphaël DHERMY Henry GODOT Aurélie GOUX Madeleine KIEFFER Romain LEROY Alexandre LY Trieu-Van ROBERT Richard SAUNOIS William TAGHI POUR AZAM Kazem ZAMBONI Sylvain STEHLY Laurent EL AZIFI BOULAICH Yassine LIPPUS Stéphane TAIATI Mohamed LIME Stéphane

Adjoint technique principal de 2ème classe	BEZ Jean-Claude COURTOIS Dimitri DASTAN Uzeyir FAUCARD Annick IZQUIERDO Eric LAMBERT Didier MEDELICE Guillaume PAUSET James RAPENNE Nicolas ROBERT Thierry VERNEREY Jean-Luc VIVENOT Sandra WOLFF Jacqueline GROSLAMBERT Maxime COQUILLARD Patrick EBRARD Christophe LEJEUNE Anthony LAFAILLE Luc FELLAOU Mourad
Agent de maîtrise principal	CHAUVIN Eric FAIVRE Fabien LACROIX Charlotte LOETSCHER Sébastien MONNIN Fabrice PIGUET Vincent BRUGNOT Jonathan

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon - 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON - dans les deux mois à partir de sa notification.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de Grand Besançon Métropole.

Besançon, le 22 décembre 2022

Pour la Présidente,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services,



Jean-René DESCARREGA